

SOMMAIRE :

\* Radar  
Pédagogique  
10/06/22

\* Véhicules et  
Engins  
circulant

### Actualité RADAR PEDAGOGIQUE 10/06/22



ASSER Sécurité Routière Réunion

Publié par Etienne Hoareau · 50 min ·

Un petit aperçu de notre Opération Radar Pédagogique de ce matin (10/06/2022) au Port !  
[#Sécurité](#) [#SécuritéRoutière](#) [#LePort](#) [#ASSER](#) [#ASSER.RE](#) [#sensibilisation](#) [#prévention](#) [#radar](#)



# Prévention des risques occasionnés par les véhicules et engins circulant ou manœuvrant sur les chantiers du BTP

Quelles sont les mesures de prévention des risques occasionnés par les véhicules et engins circulant ou manœuvrant sur les chantiers du BTP ?

## Mesures de prévention organisationnelles



### Préparation du chantier :

Etablir un plan de circulation et de signalisation.  
Supprimer ou limiter les interférences par un phasage des tâches.  
Etablir un plan de prévention avec une visite préalable du site afin de prévenir les risques d'interférences entre les activités du chantier et celles de l'intervenant.

### Accès au chantier :

Prendre en compte le gabarit des véhicules, les charges maximales, le nombre de véhicules et la fréquence des entrées.

Signaler les pentes supérieures à 10%.

### Accès des piétons :

Aménager des chemins d'accès sécurisés reliant les cantonnements, le parking du personnel et les postes de travail.

Eviter de leur faire traverser les zones de travail et de circulation des engins.



### Conception des pistes de circulation :

Adapter et dimensionner les pistes en fonction de la circulation.

Prévoir l'assainissement des pistes.

Privilégier les circulations en marche avant.

Mettre en place la signalisation.

### Circulation sur les pistes :

Limiter la vitesse.

Interdire la circulation des piétons sur les voies servant aux engins.

En cas d'intervention, signaler la présence des intervenants.

Les véhicules et engins doivent allumer leurs feux de croisement.

Arroser régulièrement les pistes.

Signaler les obstacles (lignes électriques, équipements, etc.).

Prévoir une protection dans les zones présentant un risque de sortie de piste.

Guide de manœuvre.



### **Stationnement :**

Prévoir une zone dédiée au stationnement des engins et une zone dédiée au stationnement des véhicules.  
Signaler tout engin immobilisé sur une piste et faire le nécessaire pour l'évacuer rapidement.

### **L'encadrement doit :**

Organiser l'accueil des salariés et des intervenants.  
Assurer la planification et l'organisation des activités.  
Organiser la coactivité des équipes.  
Organiser et faciliter l'accès des secours.



### **Instructions aux salariés :**

Respect des consignes : vitesses maximales, charges maximales, stationnement, transport de personnes, signalisation, code de la route, port de vêtements haute visibilité.  
Conduite à tenir en cas de mauvaises météo, de pannes ou d'accident.

### **Formations et compétences :**

Permis de conduire. valide  
Autorisation de conduite.  
Formation Continue Obligatoire

## **Mesures de prévention techniques :**



### **Visibilité depuis le poste de conduite :**

Choisir des engins présentant les meilleures caractéristiques en termes de visibilité.  
Prévoir des dispositifs complémentaires assurant la visibilité indirecte.  
Avertissement des personnes exposées par un avertisseur de recul sonore ou lumineux.  
Dispositifs de détection par les aides à la conduite et les assistances à la conduite.

# ASSER

## POUR UNE ROUTE + SURE

Site : [www.asser.re](http://www.asser.re)  : ASSER SECURITE ROUTIERE REUNION

Dans la plupart des cas, le salarié oublie que conduire est un ACTE DE TRAVAIL. Que l'accident se produise dans le cadre d'une mission ou au cours d'un trajet, c'est un accident du travail et l'employeur sera responsable.

L'association ASSER a pour objectif de promouvoir une culture sécurité routière au sein des entreprises, les adhérents de l'ASSER s'engagent à :

- Se mobiliser autour d'un projet commun,
- Faciliter la réflexion et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques,
- Valoriser les actions mises en place par les membres,
- Mettre en commun des moyens d'actions,
- Diminuer le coût humain et économique des accidents de la route en favorisant la promotion des actions de sécurité routière et des campagnes de prévention et sensibilisation.

L'ASSER se mobilise :

- Elle organise annuellement une journée de sensibilisation sur les risques routiers avec des thèmes différents chaque année (alcool au volant, vitesse et éco-conduite, etc...). Les salariés de nos entreprises y sont invités. Cette collaboration se fait en partenariat, avec les entreprises adhérentes et le service prévention de la CGSS.
- Elle diffuse son bulletin trimestriel.
- Nos outils :
  - Base de données afin de faciliter l'échange d'expérience.

Vous souhaitez adhérer à l'ASSER

Connectez vous sur [WWW.ASSER.RE](http://WWW.ASSER.RE)

Compléter et renvoyer le bulletin d'adhésion :

Chez SISTBI—17 Rue Roland Hoareau—CS41148—97829 Le Port Cedex

Ou par courriel : [asser.asso@gmail.com](mailto:asser.asso@gmail.com)

**7 engagements**  
pour une route  
plus sûre

LES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES  
RÉPONDENT À L'APPEL NATIONAL  
ET S'ENGAGENT POUR LA SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE AU TRAVAIL

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES



ASSER  
POUR UNE ROUTE + SURE

CONNAISSEZ-VOUS LES DANGERS DES ROUTES RÉUNIONNAISES ?

Une expérience  
ludique et interactive  
de sensibilisation

POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE



Kit de sensibilisation (jeux + accessoires + règles) disponible en location à la 1<sup>ère</sup> journée ou la journée, avec ou sans animateur, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019. Adhésion préalable à l'ASSER requise.